

<b>CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>PROCES-VERBAL</b> <b>DE LA SESSION DU 19 FEVRIER 2010</b>
---

L'an deux mille dix, le dix-neuf février, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de BEGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. LE CAËR Gérard, Maire,

Présents : MM LE CAËR Gérard, DANIEL Marie-louise, CLECH Vincent, BOETE Cécile BERNARD Noël, WAVELET Hélène, BOURDON Yves, OFFRET Arlette, DAREAU Yves, KERELLO Emilienne, JAGUIN Jean-Yves, GRELET Odile, BERNARD Cinderella, LE BRUN Marcel, LE BALCH Annick, LE FLOCH Eric, Mme CHEVALLEREAU Christelle, BOUCHER Lucie, GARREC Yvon, LE BRAS Christine, SALIOU Philippe, HAMON Jacqueline, MARTIN Olivier, ROUZIOUX Chantal,

Absents : MM. LE GALL Hervé, LE BELLEC Yvon, LE GLAS Nicolas,

Procurations : M. LE GALL Hervé à M. JAGUIN Jean-Yves, M. LE GLAS Nicolas à Melle BOETE Cécile

Secrétaire de séance : Melle BOUCHER Lucie

Public : 6 personnes

**Monsieur le Maire ouvre cette session à 19 H 30, principalement consacré au débat d'orientation budgétaire pour l'année 2010.**

Suite à l'envoi du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2010, Monsieur Yves DAREAU fait circuler la feuille de signatures et invite les élus à faire part de leurs observations.

Monsieur le Maire précise que le vote des budgets peut avoir lieu jusqu'au 15 avril 2010. La session budgétaire aura donc lieu le vendredi 2 avril 2010. Il est souhaité que les élus répondent à l'invitation au repas qui sera servi à la Pomme d'Or.

Monsieur le Maire invite Monsieur Noël BERNARD, Maire-Adjoint, Président de la Commission des Finances à donner lecture des orientations budgétaires pour l'année 2009.

<b>ORIENTATIONS BUDGETAIRES – ANNEE 2010</b>
--

Comme chaque année la commune doit tenir son débat d'orientation budgétaire **dans les deux mois précédant** l'examen du budget primitif. Ce débat, qui n'a pas pour objet de définir les programmes de travaux ou d'entrer dans le détail du budget prévisionnel, permet de faire le point de la situation et de prévoir les prochaines évolutions d'ordre financier.

Au compte administratif 2009, **avant d'effectuer l'affectation du résultat et sans prendre en compte les restes à réaliser**, on constate le **total** de dépenses et de recettes suivants :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 680 849 €	4 327 356 €
Investissement	2 172 916 €	1 780 580 €
	<b>5 853 765 €</b>	<b>6 107 936 €</b>

## ☛ SECTION DE FONCTIONNEMENT

### ✓ Personnel

Les charges de personnel se sont élevées à 1 801 009 € en 2009 (1 845 154 € de dépenses moins 44 145 € de remboursements sur rémunérations).

### ✓ Dette

L'annuité de la dette a été de 828 825 € (591 335 € pour le capital et 237 490 € pour les intérêts).

### ✓ Fiscalité

Le produit de la fiscalité a été équivalent aux prévisions en 2009 : notre recette a été de 1 610 457 €.

Les bases afférentes à la taxe d'habitation, notifiées lors du budget primitif avec une évolution positive de 4,50% ont, en fait, eu une augmentation réelle de 4,2% de 2008 à 2009 (de 2 902 263 € à 3 024 396 €), celles des taxes foncières sur les propriétés bâties de 4,9 %, comme annoncé (2 691 385 € à 2 823 735 €).

En 2009, l'excédent brut de fonctionnement (recettes totales de fonctionnement moins les dépenses totales de fonctionnement) est de 646 506 €.

L'excédent à reprendre, en tenant compte de l'affectation de ce résultat à l'équilibre de la section d'investissement et des restes à réaliser envisageables, devrait être d'environ 254 000 €.

## ☛ SECTION D'INVESTISSEMENTS

Au 31 décembre 2009, sur l'ensemble de la section d'investissement seulement 56,60 % des dépenses programmées ont été dépensés (48,10% pour les opérations d'équipement). Bien évidemment, certaines factures seront acquittées en 2010 et certains travaux importants viennent de commencer (Kerbabu) ou ne commenceront que cette année (salle de restauration de Trézélan).

## ☛ BUDGETS ANNEXES

### ✓ Armoripark

Armoripark a connu en 2009 une fréquentation en hausse : 60 154 visiteurs (soit + 9 %).

Globalement la participation du budget principal à ce budget annexe en 2010 devrait s'élever aux alentours de 165 000 €. (l'année dernière, la participation demandée a été de 189 866 €).

Depuis 1999, le coût moyen pour le budget principal est de 137 090 €.

### ✓ **Assainissement**

Les investissements 2009 se sont élevés à plus de 333 000 € en travaux d'extensions et de réhabilitation.

### ✓ **Lotissements**

Les travaux de terrassement sont terminés à la résidence Konvenant Gwenn.

Outre les 10 retenus par Côtes d'Armor Habitat, 11 lots sont d'ores et déjà retenus.

## ☛ **2010**

La Loi de Finances a fixé la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales à 1,26%.

L'inflation officielle 2009 est de 0,9 % (mais l'indice des prix des dépenses communales (« panier du maire » publié par l'association des maires de France donne une progression annuelle de 3,3% à la fin du deuxième trimestre 2009 ...).

Les prévisions concernant l'évolution de notre richesse fiscale ne nous sont pas encore parvenues.

La dotation globale de fonctionnement sera cette année encore en baisse, cela malgré la prise en compte d'une augmentation de la population légale publiée par l'INSEE.

De 998 717 € en 2009, nous n'aurons plus que **997 956 €** cette année.

Cette baisse qui semble minime -761 €-, ne doit pas nous faire oublier qu'elle est due en grande partie à la baisse de la part « complément de garantie » (-11 262 €) alors que la « part population » augmente de 10 424 €.

Notre DGF, sans effort particulier de l'Etat, **aurait du être de 1 018 223 €** (DGF 2009 -998 717 €- plus l'augmentation de la « part population » -10 424 €- plus l'inflation calculée à minima -0,9% x 1 009 141 € = 9 082 €-) **Ce sont donc 20 267 € qui ne rentreront pas dans notre budget.**

Les autres dotations ne nous ont pas encore été communiquées.

Malgré cela, sans préjuger d'autres mauvaises surprises quant à la communication des attributions de l'Etat, on peut penser que le budget de fonctionnement pourra faire face aux besoins, habituels ou nouveaux, et que nos investissements (en priorité les travaux de voirie dans le secteur de Kerbabu, les études d'aménagement du centre ville et leur début de concrétisation sur le terrain ainsi que la construction d'une salle de restauration à l'école de Trézélan) pourront dégager des possibilités pour d'autres réalisations qui seront à discuter au sein de nos commissions.

**Monsieur le Maire invite les élus à prendre part au débat.**

**Madame Chantal ROUZIOUX** est surprise « *de ne pas voir d'amélioration dans la présentation. On ne voit pas les orientations pluriannuelles. Il n'y a pas de synthèse de l'endettement ni de chiffres sur la capacité d'autofinancement. On devrait disposer de documents précis avec des comparaisons et des pourcentages. La présentation des investissements est un « copier-coller » de 2009, avec la disparition d'une phrase « sans toucher à la fiscalité » : cela fait réfléchir ; Y aura-t-il augmentation ? On reste perplexe et déçu. Malgré la nouvelle équipe, rien ne bouge c'est une copie conforme du mandat précédent* ».

**Monsieur Yvon GARREC** note « *une présentation identique à celle de l'année passée : c'est du réchauffé qui facilite les comparaisons. Les orientations sont réduites à la portion congrue avec une évocation des investissements qualifiés d'insuffisants. On reste au stade des constats pour 95%. La charge de personnels d'environ 50 000 € de plus par an en moyenne ne va pas s'améliorer au vu des délibérations suivantes. La dette est figée à 1 100 € /habts alors qu'ailleurs elle n'est que de 800 €. Les excédents bruts et nets sont en baisse très nette. Les 120 000 € dus à la communauté de communes ne sont pas évoqués. Il y a contre performance avec uniquement 56% des investissements réalisés en 2009 pour gonfler le budget 2010 ; On s'interroge aussi sur la disparition de la phrase relative à la fiscalité : On peut penser ou craindre une augmentation des taux pour peu d'investissement* ».

**Monsieur Noël BERNARD** précise que « *cela fait 25 ans que la majorité entend dire que l'année prochaine, ce sera la faillite. Or démonstration est faite tous les ans que l'on répond aux attentes de la population. Actuellement, on fait un état des lieux avec les données connues. Les minorités font toujours un faux-procès. Pour l'instant, on n'a pas tous les éléments et on discutera véritablement lors du vote du budget* ».

« *Après avoir précisé que la réponse de Monsieur Noël BERNARD lui convient* », **Monsieur Gérard LE CAËR** signale que « *les commissions vont se réunir pour préparer les propositions à soumettre à la commission des finances prévue mi mars. Le budget de fonctionnement pourra faire face aux besoins habituels et les investissements prévus, tels que la voirie à Kerbabu, les études et premiers travaux au centre ville et la salle de restauration à Trézélan pourront, en outre dégager des financements permettant d'autres réalisations. La bonne santé de la commune s'exprime par la croissance de la population et des écoles avec l'ouverture d'une 19<sup>ème</sup> classe à l'école publique à la rentrée de septembre 2010 : C'est une très bonne nouvelle qui déclinerait automatiquement des nouveaux investissements, notamment un nouveau « toit » pour l'accueillir. Les dotations et les bases d'imposition étant méconnues, on ne sait pas exactement ce qu'on va avoir : On a donc enlevé la phrase concernant la fiscalité avec l'avis des collègues du groupe majoritaire. La révision du P.L.U n'est pas d'ordre budgétaire : Il y a un contretemps dans la procédure car il a fallu revoir la répartition des zones humides et prendre le temps de présenter l'arrêt du projet pour ne pas être en contradiction avec le nouvel arrêté pris en fin 2009* ».

#### **PERSONNEL COMMUNAL - TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATIF**

Compte tenu de la charge de travail au service administratif, Monsieur le Maire propose de créer un nouvel emploi à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier le tableau des effectifs du personnel communal au 1<sup>er</sup> avril 2010.

**CREATION D'UN POSTE**  
Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe

Il est expliqué à Madame Chantal ROUZIOUX, « *étonnée de cette embauche, que la commune fait appel au Centre de Gestion afin de pouvoir disposer des services d'un agent administratif, notamment pour le remplacement de personnels en congé de longue durée. Cette création de poste est judicieuse pour un meilleur suivi du travail mais aussi pour faire des économies* ».

<b>PERSONNEL COMMUNAL - REGIME INDEMNITAIRE SERVICE TECHNIQUE - MODIFICATIF</b>
---

Monsieur le Maire signale que des modifications ont été apportées au décret n° 1972 du 5 janvier 1972 instituant la prime de service et de rendement dans le régime indemnitaire de la filière technique.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 24 voix pour, 1 voix contre (Mme Chantal ROUZIOUX) et 1 abstention (Mme Cinderella BERNARD), décide d'attribuer la prime de service et de rendement au personnel de la filière technique qui peut en bénéficier, conformément au nouveau décret n° 2009-1558 et de l'arrêté Ministériel du 15 décembre 2009.

<b>ARMORIPARK – RENOUELEMENT CONTRAT AGENT CONTRACTUEL</b>
--

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, lors de la session du 27 mars 2009, il a été décidé, au parc de loisirs « Armoripark » de renouveler, du 1<sup>er</sup> mai 2009 au 30 avril 2010 et pour une durée de 1 an éventuellement renouvelable, l'emploi d'agent contractuel à temps complet annualisé, pour assurer les fonctions de Responsable Adjoint chargé plus particulièrement de la restauration et du développement clientèle à l'année à Armoripark.

Considérant la charge de travail à faire, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le contrat de cet agent contractuel, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2010 pour une durée d'un an, qui sera à renouveler explicitement dans l'avenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler pour un an (du 1<sup>er</sup> mai 2010 au 30 avril 2011) le contrat de l'agent contractuel à temps complet annualisé, pour assurer les fonctions de Responsable Adjoint chargé plus particulièrement de la restauration et du développement clientèle à l'année à Armoripark.

Sa rémunération sera calculée par référence équivalente d'un emploi d'Agent de Maîtrise Principal 4<sup>ème</sup> échelon, soit à l'indice brut 422 (majoré 375). Cet emploi contractuel pourra bénéficier du régime indemnitaire.

Monsieur Yvon GARREC demande pourquoi « *cet agent n'a pas le droit à un emploi durable*. Monsieur Gérard LE CAËR explique que « *pour l'instant, c'est un emploi contractuel qui effectivement ne peut perdurer. C'est donc, comme le prévoit les textes, qu'au bout de six années qu'il pourra être embauché sur un emploi à durée indéterminée (CDI)* ».

En réponse à Madame Chantal ROUZIOUX concernant « *l'incidence de cet emploi sur la restauration du parc de loisirs* » Mademoiselle Cécile BOETE précise que « *cet agent travaille également en doublon avec la directrice* ».

#### **ARMORIPARK - ACQUISITION DE JEUX - DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre du vingtième anniversaire du parc de loisirs, Armoripark envisage des investissements pour un montant de 130 000 € HT.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter l'aide du Conseil Régional, du Conseil Général ainsi que celle du Fonds Européen.

Mademoiselle Cécile BOETE précise que « *le toboggan multipistes envisagé sera opérationnel pour la mi-juin. De plus, une fête sera organisée le 18 juin en fin de journée à l'occasion des 20 ans du parc* ».

#### **BATIMENTS COMMUNAUX – AVENANT AU CONTRAT DALKIA**

Monsieur le Maire rappelle que le contrat pour l'entretien des chaufferies de la ville arrivant à échéance au 31 décembre 2009, un avenant de prolongation jusqu'au 28 février 2010 a été pris par délibération du conseil municipal le 27 novembre 2009.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 21 décembre 2009 pour l'examen des offres des futurs contrats des bâtiments communaux et de Armoripark. Il est apparu que le nombre de propositions (2 pour le centre aquatique du parc et 3 pour les autres chaufferies de la ville) était faible. De plus, une réflexion s'est engagée sur l'opportunité de modifier le lot N°1 (dédié à la seule chaufferie du centre aquatique) en intégrant à ce lot, les « grosses » chaufferies des autres bâtiments communaux comme la MJC, le gymnase, la maison des associations et le restaurant scolaire...

L'appel d'offre actuel serait classé sans suite. Un nouvel appel d'offres « modifié » serait lancé. Avec 52 jours de publicité obligatoire, il ne pourra en tout état de cause permettre que le futur contrat s'applique pour la fin mars/début avril, date à laquelle le parc ouvre ses portes.

Suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 18 février 2010, il est proposé à l'assemblée délibérante de prolonger le contrat actuel jusqu'au 30 septembre 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, après en avoir délibéré, décide de conclure l'avenant correspondant et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes ce dossier. (Les crédits sont inscrits à l'article 6156 du budget).

## ARMORIPARK – AVENANT AU CONTRAT DALKIA

Monsieur le Maire rappelle que le contrat pour l'entretien des installations de chauffage, d'eau chaude sanitaire de filtration et de traitement d'eau du parc de loisirs Armoripark arrivant à échéance au 31 décembre 2009, un avenant de prolongation jusqu'au 28 février 2010 a été pris par délibération du conseil municipal le 27 novembre 2009.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 21 décembre 2009 pour l'examen des offres des futurs contrats des bâtiments communaux et de Armoripark. Il est apparu que le nombre de propositions (2 pour le centre aquatique du parc et 3 pour les autres chaufferies de la ville) était faible. De plus, une réflexion s'est engagée sur l'opportunité de modifier le lot N°1 (dédié à la seule chaufferie du centre aquatique) en intégrant à ce lot, les « grosses » chaufferies des autres bâtiments communaux comme la MJC, le gymnase, la maison des associations et le restaurant scolaire...

L'appel d'offre actuel serait classé sans suite. Un nouvel appel d'offres « modifié » serait lancé. Avec 52 jours de publicité obligatoire, il ne pourra en tout état de cause permettre que le futur contrat s'applique pour la fin mars/début avril, date à laquelle le parc ouvre ses portes.

Suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 18 février 2010, il est proposé à l'assemblée délibérante de prolonger le contrat actuel de Armoripark jusqu'au 30 septembre 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, après en avoir délibéré, décide de conclure l'avenant correspondant et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier. (Les crédits sont inscrits à l'article 6156 du budget annexe « Armoripark »).

Monsieur Yvon GARREC approuve « *l'idée de regrouper les grosses chaufferies dans le même lot ; ceci permettra de faire marcher la concurrence* ».

## ASSAINISSEMENT EAUX USEES – 22<sup>ème</sup> TRANCHE DE TRAVAUX - AVENANT N° 2 AU MARCHE MAITRISE D'OEUVRE

Monsieur le Maire rappelle qu'une mission d'ingénierie a été conclue le 21 février 2005 avec SAFEGE – Agence de PLOUFRAGAN – concernant la 22<sup>ème</sup> tranche de travaux d'assainissement (réhabilitation du réseau – sécurisation ouvrage).

Comme la mise en place de bâches de rétention ne va pas être réalisée au niveau des postes de relèvement, le montant des travaux va baisser de 10%. Il propose de prendre un avenant n°2 ramenant le forfait de rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre de la somme de 19 680,00 € HT à celle de 18 478,60 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, après en avoir délibéré, décide de conclure cet avenant n°2 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier (Les crédits sont inscrits à l'article 2315-48 du budget annexe « assainissement »).

<b>SITE INTERNET « VILLE DE BEGARD » - CONTRAT MAINTENANCE</b>
--

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que le contrat de maintenance du site internet de la ville de Bégard conclu avec la société LE REFLET D'EXPRESSION de Trégonneau par délibération du 2 octobre 2008 est arrivé à échéance.

Il propose de le renouveler avec cette société pour une durée totale de 4 ans et un forfait annuel de 397 €uros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, après en avoir délibéré, décide de renouveler ce contrat de maintenance avec la société LE REFLET D'EXPRESSION et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier (Les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits à l'article 6156 du budget).

Monsieur Gérard LE CAËR *« s'excuse pour les retards dans la mise à jour du site, dus au « turn-over » du personnel en 2009 ».*

Monsieur Yvon GARREC trouve que *« ça fonctionne lentement : le dernier bulletin municipal d'information mis en ligne n'est que le numéro 90. L'entreprise ne semble pas réactive ».*

Monsieur Yves DAREAU trouve *« le volume de ces critiques pondéré par son caractère provocateur ».*

Madame Chantal ROUZIOUX a relevé *« des petites corrections à faire sur le site. Il est dommage de faire appel à des entreprises extérieures pour l'informatique ».*

Monsieur Gérard LE CAËR lui répond que *« la gestion informatique en interne pourrait être envisagée sur le moyen terme ».*

Monsieur Yves DAREAU ajoute *« qu'il faudrait y penser sérieusement ».*

Monsieur Gérard LE CAËR trouve *« dommage que les procès-verbaux du conseil municipal ne soient mis en ligne qu'après un délai de 2 mois après validation de tous les élus ».*

Madame Chantal ROUZIOUX propose *« d'éditer une page avec les points de vue des minorités et de la majorité ».*

Monsieur Yves DAREAU évoque *« la possibilité d'éditer le procès-verbal comme pour le compte-rendu des décisions dans le B.M.I. avant la validation ».*

Monsieur Yvon GARREC envisage *« cela possible avec un droit de réponse ».*

Il est décidé *« de prévoir d'adresser le procès-verbal au plus tôt à tous les conseillers municipaux pour validation dans un délai de 8 jours : Cela permettrait de le mettre en ligne plus rapidement ».*

**BIBLIOTHEQUE - LOGICIEL DE GESTION MEDIATHEQUE - CONTRAT D'ASSISTANCE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que le contrat du logiciel de gestion de médiathèque installé à la bibliothèque par la société AGATE en début 2009 est arrivé à échéance en fin d'année dernière.

Il propose de le renouveler avec cette société pour une durée totale de 4 ans et un forfait annuel de 550 €uros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, après en avoir délibéré, décide de renouveler ce contrat de maintenance avec la société AGATE et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier (Les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits à l'article 6156 du budget).

**BIBLIOTHEQUE – PORTAIL WEB - CONTRAT D'HEBERGEMENT ET D'ASSISTANCE**

Monsieur le Maire signale à l'assemblée municipale qu'un portail WEB permettant la consultation sur Internet du fonds de livres vient d'être installé à la bibliothèque par la société AGATE qui gère son logiciel de gestion médiathèque.

La commune pourrait conclure avec cette société un contrat d'hébergement et d'assistance pour un montant annuel de 250,00 € HT et une durée maximale de 4 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, après en avoir délibéré, décide de renouveler ce contrat avec la société AGATE et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier (Les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits à l'article 6156 du budget).

**SALLE D'ANIMATIONS TREZELAN - TARIFS DE LOCATION - MODIFICATIF**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier les tarifs de location de la salle d'animations de Trézélan, comme suit :

⇒ Location pour le week-end : 70 €

⇒ Location pour une journée : 35 €

**PVR – DELIBERATION SPECIFIQUE - SECTEUR TOUL AR C'HOAD - MODIFICATIF**

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la session du 18 juin 2009, il a été décidé, dans le cadre de la Participation pour Voirie et Réseaux (PVR), d'engager la réalisation de travaux d'extension des réseaux au 15 Toul Ar C'hoad pour 3 801,56 € TTC et de répercuter cette somme sur les futurs acquéreurs.

Considérant qu'à l'article 2 (alinéa 3), l'indice de référence (B.T.P.) pris pour l'actualisation du montant de la participation est erroné, sur proposition de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier cette délibération, comme suit : **Article 2** (alinéa 3) : « Le montant des participations au m<sup>2</sup> sera actualisable en fonction de l'indice T.P.» ...

#### **CHEMIN RURAL N° 24 / KER EBOD - REGULARISATION CADASTRALE**

Monsieur le Maire signale que l'emprise du chemin rural n° 24 desservant le lieu-dit Ker Ebod, tel qu'il existe actuellement, ne correspond plus à celle mentionnée au cadastre, d'où la nécessité de procéder à des échanges ou des ventes de terrain du public au privé et inversement.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'envisager une mise à enquête publique pour effectuer une régularisation cadastrale et, notamment pour pouvoir reclasser les délaissés dans le domaine privé de la commune et lors d'une prochaine réunion, se prononcer sur leur aliénation éventuelle et autorise le paiement des frais d'honoraires au Commissaire-Enquêteur.

#### **LIEU DIT KERVOAZHOU - REGULARISATION CADASTRALE**

Monsieur le Maire rappelle que l'emprise de la route desservant le lieu-dit Kervoazhou, tel qu'il existe actuellement, ne correspond plus à celle mentionnée au cadastre, d'où la nécessité de procéder à des échanges ou des ventes de terrain du public au privé et inversement (voir plan joint).

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'envisager une mise à enquête publique pour effectuer une régularisation cadastrale et, notamment pour pouvoir reclasser les délaissés dans le domaine privé de la commune et lors d'une prochaine réunion, se prononcer sur leur aliénation éventuelle et autorise le paiement des frais d'honoraires au Commissaire-Enquêteur.

#### **REGULARISATIONS CADASTRALES - FRAIS DE BORNAGE**

Monsieur le Maire rappelle que, lors des délibérations du 18 juin 2009 concernant la régularisation cadastrale de la route de Sant Evans et de Hent Kerbabu Izelan, il a été décidé que les frais de bornage soient à la charge de la commune.

Il précise qu'il apparaît que certaines bornes sont situées à l'intersection de deux parcelles privées ou qu'elles sont le fait de la demande de particuliers afin que leur propriété soit valorisée par l'achat d'un délaissé communal.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, dans ces cas particuliers, que les frais de bornage soient réglés par les demandeurs.

**INFORMATIONS DIVERSES**

- Réunions des commissions jusqu'au 16 mars, date de la Commission des finances.
- Elections régionales : Besoin de 48 personnes pour tenir les bureaux : Demande est faite pour proposer des listes de noms.

**Monsieur le Maire déclare la fin de la séance à 21H10**

***EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SESSION DU 19 FEVRIER 2010***

---

LE MAIRE

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Gérard LE CAËR

Lucie BOUCHER

---

<b>SEANCE DU 19 FEVRIER 2010</b> <b>SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS</b>
---

DANIEL Marie-Louise		LE BRUN Marcel	
CLECH Vincent		LE BALCH Annick	
BOETE Cécile		LE FLOCH Eric	
BERNARD Noël		CHEVALLEREAU Christelle	
WAVELET Hélène		LE BELLEC Yvon	Absent excusé
BOURDON Yves		BOUCHER Lucie	Secrétaire de séance
OFFRET Arlette		LE GLAS Nicolas	Absent excusé
DAREAU Yves		GARREC Yvon	
KERELLO Emilienne		LE BRAS Christine	
JAGUIN Jean-Yves		SALIOU Philippe	
GRELET Odile		HAMON Jacqueline	
LE GALL Hervé	Absent excusé	MARTIN Olivier	
BERNARD Cinderella		ROUZIUX Chantal	